



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 28 AVRIL 2016 à 19 H 30

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, ASSET Marc, LEGER Sylviane, MICHAULT Nelly, FILLION-NICOLLET Julien, MARTIN-CORREIA Alexandra, OBIN Aurélie.

Excusés : VALLON David, BLANC Sébastien, PILLET Laurence, CARREAU Gérard, AVRIT Clovis
Absents : FLACHER Patrick

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : MARTIN-CORREIA Alexandra,

Monsieur demande le rajout de deux points à l'ordre du jour dans les questions diverses :

Tarifs des concessions

Remplacement de Madame ALLAIRAT Francine suite à prolongation de son arrêt maladie.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2016 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

2. COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCE

Monsieur le Maire expose au conseil ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu les délibérations en date du 24 octobre 2014 et 28 janvier 2015, par lesquelles le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Monsieur le maire précise que la liste des dépenses ci-dessous ne prend pas en compte les dépenses inférieures à 100 € ni les dépenses « régulières » liées à des abonnements, conventions, contrats (ex : assurances, EDF, Fournitures scolaires, redevances, social.....).

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision : 2016-07 voiries et infrastructures

Tiers	Objet	Montant
REXEL	Entretien réseau	169.40
SAMSE	Entretien bâtiment	143.40
LA BÂTHIE	Pose des illuminations	1 134.00
PMS	Entretien voirie	615.62
ONF	Frais de garderie	4 503.72
PMS	Entretien bâtiment	147.94
LOXAM	Entretien voirie	128.95
SAVOIE LABO	Analyse d'eau	213.71
JOURNAUX OFFICIELS	Annonce AEP	864.00
VIAL	Mission ingénierie AEP	1 075.20

Décision : 2016-08 achats et fournitures divers

Tiers	Objet	Montant
AED	Aspirateurs	391.85
DESCOURS	Aspirateurs	160.80
BORLET	Impression bulletin municipal	1 057.10
DEJOUY JONATHAN	Site internet	1 500.00
FABRÈGUE	Fournitures administratives et reliures	288.19

3. CENTRE DE GESTION : CONTRAT GROUPE ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...).

Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public, Pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. Il charge Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

4. ACHAT PARCELLE C1355 ET DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS POUR LES TERRAINS DE MONSIEUR GUILLOT ROGER (SUCCESION)

Monsieur le maire rappelle la délibération 10/03/2016/027 par laquelle le conseil a accepté l'achat des parcelles appartenant à Monsieur GUILLOT Roger d'une superficie de 397 m² pour un montant de 500 €.

Monsieur le maire demande que soit ajoutée à cette superficie celle de la parcelle C1355 devenue voie communale car utilisée pour édifier la digue de protection du ruisseau. Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient aussi de donner délégation aux adjoints pour la signature de l'acte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte l'achat complémentaire de la parcelle C1355 d'une superficie de 32 m² portant la surface totale d'achat à 429 m² pour un montant total de 500 €.
Précise que les termes de la délibération 10/03/2016/027 restent inchangés et en vigueur.

Donne compétence à Madame AVRILLIER Véronique ou Monsieur ASSET Marc pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

Autorise Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition passé en la forme administrative.

Déclare que la commune supportera les frais d'établissement de l'acte.

5. FUITE D'EAU COLLEGE SAINT PAUL : DEMANDE DE REDUCTION DE LA FACTURE D'EAU

Monsieur le maire donne lecture du courriel de Monsieur SOULIÉ sollicitant le conseil afin de savoir s'il est possible de réduire la facture d'eau du collège Saint Paul. En effet, suite à une fuite juste après le compteur, le collège a consommé 4600,00 m³ alors que la moyenne sur les 5 dernières années était de 1100 m³. La réparation de la fuite a été effectuée en février.

Monsieur le maire rappelle au conseil, qu'en application du règlement de l'eau, aucune dérogation n'a été accordée jusqu'alors pour les autres habitants du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, n'accepte pas de réduire la facture d'eau du collège de Saint Paul.

6. APPROBATION DU RPQS

Monsieur le maire présente au conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné à l'information des usagers.

Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci.

Le conseil, à l'unanimité, prend acte des données présentées et adopte le rapport sur l'eau de l'année 2015

7. TRAVAUX

Etat d'avancement du dossier préau

Le dossier d'appel d'offres a été mis en ligne via la plateforme de CORAL. La date limite de dépôt des offres est fixée au 23 mai 2016 à 16 h 00.

AEP le Combet - marché

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 avril 2016 pour l'ouverture des plis du marché de l'AEP du Combet. Il résulte de l'analyse des offres que l'entreprise SERTPR ressort en première place pour le lot 1

« voirie » avec un montant de 21 694.80 € TTC et le lot 2 « réseau d'eau » pour un montant de 48 667.00 € HT.

Le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer le marché d'alimentation en eau potable du Combet.

Pré Rochaix

Monsieur le Maire informe que la commune a fait réaliser les travaux par SOFERMAT (déblaiement du rocher et remise en forme de la route). Il reste à faire la réparation d'enrobé.

Un expert « ELEX », mandaté par Groupama, se rendra sur site le 24 mai 2016 à 14 h 00.

Monsieur FILLION-NICOLLET Julien s'interroge sur la stabilité du terrain. Monsieur le Maire l'informe que le service RTM a indiqué dans son rapport de laisser les arbres en l'état, et qu'il n'y a pas à priori de danger car les rochers restants sont plats. Il recommande de poser des marqueurs sur les rochers afin de vérifier si ces derniers bougent dans le temps.

Marché à bon de commande travaux de voirie

Monsieur le maire a demandé à EIFFAGE des devis pour les travaux d'enrobés.

Afin de pouvoir entrer dans l'enveloppe prévue au budget (60 000 €), le conseil municipal a retenu les travaux suivants :

Mise en goudron de la partie qui reste à faire du chemin passant devant les habitations FERLAY : **3 134,30 € TTC.**

Changement de Buse en traversée de chaussée aux « Cellières » : **1 857,53 € TTC.**

Fourniture et pose de caniveaux en pied de parking et bord de chaussée au hameau du Villard. Les fournitures de grilles sont à la charge de la mairie, les travaux et autres matériaux sont à la charge d'Eiffage : **5 664,00 € TTC.**

Route du Replein vers bassin de décantation, drainage, cunette et reprise de chaussée : **6 247,54 € TTC.**

Découpes, décapage et pièces en enrobés de Lerettaz aux Cellières : **42 463,91 € TTC.**

Monsieur le maire informe, par ailleurs, le conseil qu'un devis a été demandé à l'entreprise SERTPR (attributaire du marché voirie au Combet) pour la réfection de la chaussée aux Bottières (depuis le mur vers les prises d'eau à la place de retournement des Bottières) et au Combet (vers la grange de Mme Marie-Annick DENCHE jusqu'au chemin aval). Selon les prix proposés, ces travaux pourraient passer dans le non dépensé de l'AEP du Combet (lot voirie).

8. FORET

Programme d'aménagement

Mme AVRILLIER Véronique expose les points suivants : l'aménagement se fera sur une durée de 20 ans et non plus de 15 ans. Cet aménagement commencera cette année 2016. Lors du mois de mai, un descriptif de la forêt communale sera effectué afin de permettre la rédaction du document fin 2016 début 2017.

La présentation de cet aménagement se fera à tout le conseil municipal au printemps 2017.

Au fur et à mesure de l'avancement du plan d'aménagement, les élus ainsi que le secrétariat seront sollicités par le responsable du projet afin d'apporter des compléments d'informations.

Le Conseil Municipal devra être vigilant sur les propositions de ce plan d'aménagement tout au long de son élaboration afin de maîtriser au mieux la gestion de notre forêt.

Délibération de Demande de subvention au conseil régional pour dépressage de la parcelle 23

Mme AVRILLIER Véronique propose de programmer les travaux sylvicoles en forêt communale, parcelle N° 23, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : Dépressage et nettoyage en plein de jeunes peuplements résineux sur 2 ha.

Le montant estimatif des travaux est de 3525,31 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, charge le maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux et demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Droit de préemption terrains boisés

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception en mairie d'un certain nombre de documents permettant de préempter sur la vente de parcelles boisées.

La superficie de ces parcelles s'élève à 8 hectares 47 ares et 02 centiares pour un montant total de 20 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour et 1 abstention (M. ASSET Marc) accepte de préempter sur l'achat de la totalité des parcelles pour un montant de 20 400 €, décide, à l'unanimité, de transférer les fonds nécessaires (20400€) du compte 2151 au compte 2117.

Bornage parcelles le Rocheray

Monsieur le maire donne lecture du courriel de M. PONTUS Guillaume concernant le bornage d'une parcelle en forêt non soumise à Saint Paul Sur Isère. Monsieur PONTUS indique que seul un bornage par un géomètre expert fait foi. L'ONF n'est pas habilité à établir un acte et ne peut en aucun cas, le faire enregistrer aux hypothèques, le document de bornage, réalisé par l'ONF, dans ce type de forêt ne peut pas être opposable à un tiers.

9. URBANISME

Permis de construire :

M. GUILLOT Robin - Le Bayet - Construction d'un abri non clos pour le stockage du matériel agricole. En cours.

Déclarations préalables :

M. LAUNAY Tiphaine – Beauséjour – Construction de murets de soutènement et pose d'un grillage. En cours

Mme BOZON-SAUGE Jeannine. Les Champs. Construction d'un abri bois pour le stockage des buches. Acceptée

M. VARET Michaël. En Bayet. Extension d'une maison individuelle. Acceptée

Mme GUERY Coryne. En Bayet. Modification et création d'ouvertures en façade de box de stockage de matériaux. Acceptée

Commune de Saint Paul Sur Isère. Beauséjour. Remplacement, sur l'abri bus, de la toiture en ardoise par bac acier. Acceptée.

Commune de Saint Paul sur Isère - création d'une barrière sur parking de la salle polyvalente. Acceptée.

M. MANTELLET Jean-Pierre. Le Fracheray. Habillage des façades en bois avec isolation et pignon de toit. Refusée (zone où la demande doit être faite auprès de la commission des sites).

Monsieur le maire informe le conseil avoir été averti qu'un petit abri bois avait été construit sans autorisation le long du ruisseau sur la route menant à la plage de dépôt. Cette construction ne dépassant pas 5 m², aucune autorisation n'est à demander en mairie.

Révision du PLU de Saint Paul sur Isère :

Monsieur le maire informe le conseil que le cahier des charges pour recruter un cabinet expert afin d'élaborer les documents nécessaires à la révision du PLU a été transmis pour relecture à la CORAL.

Mme Laure LÉTINOIS qui s'occupe de ces dossiers reprend notre proposition car depuis le décret du 28 décembre 2015 le PLU a été refondu. Un retour sur le projet est estimé au 20 mai.

PLU Notre Dame des Millières

Monsieur Le maire donne lecture du courrier émanant de la commune de Notre Dame des Millières

Conformément à l'article L.123.8 du code de l'urbanisme, la commune de Notre Dame des Millières souhaite savoir si la commune de St Paul sur Isère désire être consultée sur le projet de révision du PLU lorsqu'il sera arrêté afin d'émettre un avis sur ledit projet.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, souhaite être destinataire du projet de révision du PLU de la commune de Notre Dame des Millières afin de pouvoir émettre un avis sur ledit projet.

Projet d'installation agriculture biologique de Mme JOLLY-POTTUZ Carole et M. COLLOMBIER Bruno

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier expliquant le projet d'agriculture biologique. Les demandeurs ont été reçus en mairie par Monsieur le maire et Madame AVRILLIER Véronique qui leur ont demandé de se conformer au PLU actuel. Ils leur ont également conseillé de rencontrer les instructeurs du service urbanisme de la CORAL

10. QUESTIONS DIVERSES

Curage Ruisseau des Bottières

La police de l'eau nous demande un rendez-vous car notre dossier ne leur convient pas (pont).

La commune attend la date de cette rencontre.

Recomposition du Conseil Communautaire

Monsieur le maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2016, il a été abordé la recomposition du Conseil Communautaire.

Les petites communes perdent un siège avec vote, mais le suppléant reste au conseil communautaire sans participation au vote. Dans les communes moyennes il n'y a plus de suppléants. En résumé, les personnes représentant la Commune de Saint Paul Sur Isère au Conseil Communautaire sont M. Patrick MICHAULT (avec droit de vote) et Mme Véronique AVRILLIER (sans droit de vote sauf en l'absence de Monsieur le Maire).

Groupement d'achats de fournitures bibliothèque et collège

Monsieur le maire donne lecture du courrier que lui a adressé M. SOULIÉ, directeur du collège de Saint Paul, relatif à une commande commune de fournitures avec la bibliothèque. Monsieur le directeur du collège propose le remboursement de la partie de la facture incombant au collège, soit la somme de 230.02 € TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement par le collège St Paul de la somme de 230.02 € TTC correspondant au montant des fournitures achetées en commun avec la bibliothèque.

Monsieur le maire ajoute que ce type de procédure doit rester exceptionnel.

Règlementation sur l'épandage

Monsieur le maire informe le conseil de la réglementation sur l'épandage. Le seul recours du maire est de faire appel à Monsieur le Préfet si les règles ne sont pas respectées.

Demande aménagements intérieurs église

Monsieur le maire informe le conseil que :

2 prises sont à rajouter (*Demander un devis et respecter la réglementation concernant les ERP*).

deux rampes pour les personnes à mobilité réduite seront mises en place, (*ce travail sera fait par les employés municipaux*)

Courrier PATIN / LAMBERTHOD (Le Pré)

Monsieur le maire donne lecture du courrier en réponse de Monsieur PATIN concernant les chiens errants.

Tarifs des concessions

Monsieur le maire expose les points suivants :

Il y a de moins en moins de place au cimetière : Il faut commencer à réfléchir sur le devenir du cimetière, (*reprendre l'étude qui a été faite, déplacer les personnes dont les concessions ne sont plus d'actualité, ...*). Il n'y a plus que sept places. Ce dossier devra être préparé pour 2017.

Les prix des concessions sont très bas : après avoir pris des renseignements auprès des autres communes, Monsieur le maire s'est aperçu que notre commune était environ 4 fois moins chère pour les concessions et 5 fois moins chère pour les columbariums.

Monsieur le maire propose dans un premier temps de revoir le prix des concessions à la hausse. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Que la durée des concessions est ramenée à 30 ans au lieu de 50 ans.

Que les prix des concessions au cimetière et columbarium sont les suivants.

✓ Cimetière = 160,00 €

✓ Columbarium = 200,00 €

Que la reprise des terrains communs est abaissée à 10 ans.

Remplacement de Mme Francine ALLAIRAT

Monsieur le maire informe le conseil que Mme Francine ALLAIRAT a vu son arrêt maladie prolongé jusqu'au 21 mai.

Monsieur le maire propose de prolonger le contrat des 2 personnes qui assuraient son remplacement par alternance jusqu'au 21 mai selon le planning établi. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Autres informations

Commémoration du 8 mai : la présence des élus est vivement conseillée.

Exposition sur l'école d'Antan à Saint Paul Sur Isère à la Salle Polyvalente du 19 mai au 22 mai 2016, de 10 h 00 à 18 h 00. Une dictée sera proposée le dimanche 22 mai vers 15 h 00 aux plus courageux. La municipalité offrira ensuite le verre de l'amitié. Monsieur le maire compte sur la participation des conseillers.

Achat parcelle A 1695 Le Parc d'En Haut : Mme LEBARD Marie Christine nous informe que le partage est en cours.

Prévoir une place pour personne à mobilité réduite sur le parking à côté de la porte d'entrée de la salle polyvalente (à faire en 2017).

SERTPR : Courrier envoyé par le maire de la Bâthie pour les travaux effectués à ZI des Arolles.

Avis d'enquête Publique : Révision du Schéma Directeur d'Assainissement des communes de Cevins, Saint Paul Sur Isère, Rognaix du 11 mai au 08 juin 2016.

Recours contre arrêté de DUP : Certificat de non appel

Tour de table du Conseil Municipal

Corvée le 14 mai à 6 h 30 Aux Combes. (*Monsieur Sébastien BLANC donnera les lieux des corvées*)

Panneau d'affichage : demande de Mme LÉGER et Mme AVRILLIER à M. CARREAU de terminer le panneau d'affichage de la Fontaine.

Station d'épuration : Mme LEGER demande pourquoi il y a autant de camions de pompage qui circulent. La station rencontre des problèmes. Le SI des Vernays fait pomper les boues actuellement. Il sera nécessaire de passer à 2 pompages par an jusqu'à notre raccordement à la station de la Bâthie.

Prochaines dates des conseils municipaux :

Le lundi 23 juin 2016 à 19 :30

Le jeudi 25 Août 2016 à 19 :30

Le jeudi 13 octobre 2016 à 19 :30

Le jeudi 17 novembre 2016 à 19 :30

Le jeudi 22 décembre 2016 à 19 :30

Fin de la séance à : 23 h 15.

Secrétaire de séance

Mme MARTIN-CORREIA Alexandra

Procès-verbal rédigé par Madame MARTIN-CORREIA Alexandra et validé par Monsieur MICHAULT Patrick, maire.
Affiché le 03 mai 2016